



ARRETE MUNICIPAL

CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE

Le Maire de Jarzé

VU l'article 1^{er} de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 2020 portant délégation d'attribution au Maire

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 2020 précisant l'étendue de la délégation d'attribution au Maire,

CONSIDERANT la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues,

CONSIDERANT la proposition faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

DECIDE

1 – pour financer des besoins ponctuels de trésorerie du budget principal, la commune de Jarzé Villages contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros.

Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

CRÉDIT DE TRÉSORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DE DÉCOUVERT

Montant :	300 000 €
Durée :	12 mois
Taux variable :	Euribor 3 Mois Moyenné + 0.30 % index Mars 2023 = 2.911%, flooré à 0*, soit un taux min de 0.30%
Prélèvement des intérêts :	Trimestriellement et à terme échu par débit d'office
Commission d'engagement :	0.15 % l'an, prélèvement à la mise en place
Frais de dossier :	Néant
Déblocage :	Par le principe du crédit d'office
Minimum de tirage :	7 600 €
Calcul des intérêts :	Sur 365 jours
Fin de validité de l'offre :	24/04/2023

2- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts.

3- d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Jarzé, Jarzé Villages

Le 17 avril 2023

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

